

Secourisme - Brevet de secouriste (base) // #0808

 21 h  300,00 €

Public

Toute personne intéressée par cette problématique

Objectifs

Dans une entreprise, un imprévu peut toujours se produire et l'accident est vite arrivé. L'entreprise doit s'y préparer pour que les victimes puissent recevoir les secours nécessaires le plus rapidement possible. C'est pourquoi le Code du Bien-Être au Travail, Livre I - Principes Généraux, Titre 5 dresse le cadre de l'organisation des premiers secours dans l'entreprise.

Si les activités de l'entreprise ne comportent pas de risques spécifiques pour les travailleurs, la formation de base est suffisante. Cette formation doit être présente dans toutes les entreprises où il est nécessaire d'avoir au moins un secouriste reconnu officiellement.

« Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 0808 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](#). (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/bddd1f62-8baa-44e5-ac14-8e50dd355fb8>) Cette fiche se retrouve dans le Catalogue wallon des formations (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément. »

Les principes de base

- Comprendre le rôle du secouriste
- Se rendre compte de l'importance de l'hygiène dans les procédures de premiers secours
- Analyser correctement la situation et les circonstances pour alerter et agir de façon efficace dans l'urgence
- Connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation et les procédures de dégagement.

Soutenir les fonctions vitales

- Administrer les premiers secours à une victime inconsciente
- Administrer les premiers secours à une victime en proie à des suffocations
- Reconnaître l'état d'une victime ayant des douleurs à la poitrine
- Pratiquer la réanimation cardiovasculaire
- Réanimation par défibrillation externe automatique

Autres anomalies

- Reconnaître les signes d'une affection grave et appliquer les principes généraux des premiers secours
- Etre en mesure de dispenser les premiers secours corrects lors de : hémorragies, lésions de la peau, lésions et traumatismes aux os, aux muscles, aux articulations
- Blessures à la tête, y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres
- Brûlures
- Blessures aux yeux

Informations pratiques

> Droit d'inscription

300,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

Verviers

- > Du 13 mai 2026 au 27 mai 2026
3 journées de 9h à 17h

Liège

- > Du 5 mars 2026 au 26 mars 2026
9h à 17h
- > Du 1 avril 2026 au 15 avril 2026
9h à 17h
- > Du 21 mai 2026 au 5 juin 2026
De 9h à 17h

Villers-Le-Bouillet

- > Du 12 mars 2026 au 26 mars 2026
De 9h à 17h
- > Du 21 mai 2026 au 4 juin 2026
De 9h à 17h

> Certificat - Attestation

Le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers ASBL est agréé par le SPF EMPLOI, TRAVAIL et CONCERTATION SOCIALE pour dispenser la formation de secouriste d'entreprise

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> Examens

Conformément au Code du BET, la fin des cours est clôturée par une évaluation des compétences théorique et pratique dont la réussite permet l'obtention d'un certificat valable un an. Un recyclage est nécessaire chaque année.